Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902894-20260420-2026_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de Membres présents : 11
Nombre de procurations :
Nombre de suffrages exprimés : 10
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation : 09/04/2026

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, BOUCHARD Olivier, Jacob Monique, RIQUOIS Nicolas, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, BELLEMIN Estelle, LE CORRE Florian, BREYNE Gwénaëlle, MIGNON Florent.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES):

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES):

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SÉANCE : MIGNON Florent.

Etant intéressé à l'affaire, Monsieur le Maire quitte la salle avant la présentation de ce point de l'ordre du jour

DELIBERATION N° 2026-15

OBJET : LOCATION D'UN TERRAIN NU

Madame Geneviève GOARZIN, 1ère adjointe informe le Conseil que la commune a été sollicitée par Monsieur Rémi CARPENTIER pour mettre à disposition le terrain privé communal cadastré ZA 150 pour l'installation du bar éphémère le Cale'Bar.

Madame Geneviève GOARZIN donne lecture du projet de bail de location, lequel serait consenti pour un loyer de 300 € pour la période de location courant du 1er juin 2026 inclus au 30 septembre 2026 inclus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame Geneviève GOARZIN à signer le bail de location d'un terrain nu tel que présenté avec Monsieur Rémi CARPENTIER.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGARVAN (Finistère)